

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
Siège de l'île Gloriette
44045 NANTES CEDEX 01
Téléphone : 36.39.11.11
Fax : 36.39.22.22

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant ** SA Conseil d'Administration
* A.A.A.
* 21 RUE DE SIEUX
*
*
** 44000 NANTES

Ref : 930538
NOS : 377983044

Actes déposés le 23/09/1994 Numéro : 945208

- P CONSEIL ADMINISTRATION du 22/06/1993 : DEMISSION ADMINISTRATEUR

--- Mont du dépôt : 76.78 Francs.
--- Mont T.V.A. : 7.18 Francs.

Ci-joint 49224

Le Greffier,

Depot Effectue Par ** Sté civile professionnelle
* SCF JCH. GUEGUEN, M. FREGIER, M. ROYER.*
* 134 RUE PAUL BELLAMY
*
*
** 44000 NANTES

Société A. A. A.
Société anonyme au capital de 600 000 F
Siège social : 21 rue de Rieux 44000 NANTES
RCS NANTES B 377 983 044

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
le 28 juin,
à 18 heures

Les administrateurs de la société A.A.A. sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Bernard ACHILLE,
- Madame Gisèle ACHILLE,
- Monsieur Serge OLIVIER.

945708

Le Conseil, réunissant la présence de tous les administrateurs, peut délibérer valablement.

Monsieur Bernard ACHILLE préside la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Guy SIROT de son mandat d'administration par lettre en date du 2 juin 1993,
- Proposition de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Guy SIROT administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur le Président expose au conseil que Monsieur Guy SIROT lui a fait part, par lettre en date du 2 juin 1993, de son intention de démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur le Président propose de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Guy SIROT, le nombre des administrations alors en fonction étant de 3.

RESOLUTION UNIQUE

Le conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la démission à compter de ce jour, de Monsieur Guy SIROT de ses fonctions d'administrateur par lettre en date du 2 juin 1993 et décide à l'unanimité, de ne pas pourvoir à son remplacement, le nombre des administrations alors en fonction étant de trois.

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Administrateurs.

